

53 - Attribution de subventions aux associations culturelles - Demande de remboursement partiel de subvention

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Il est proposé de procéder à une nouvelle répartition de subventions aux associations culturelles pour 2013 et de procéder à une demande de remboursement partiel de subvention pour annulation de projet.

I - Attribution de subventions

Association Avalfort, pour la Valorisation des Fortifications de Besançon

L'Association Avalfort a pour objectif de valoriser les fortifications du XIX^{ème} dans le Grand Besançon, complémentaires à l'oeuvre de Vauban. L'Association organise des activités de sensibilisation au patrimoine fortifié (sessions d'informations, visites des sites fortifiés, expositions).

Il est proposé d'attribuer une subvention de **100 €** à l'Association Avalfort.

Association Centre d'Art Mobile

L'Association Centre d'Art Mobile, dédiée à la création et la diffusion de l'art contemporain, propose à Besançon et en région Franche-Comté, des expositions et événements artistiques.

En 2013, elle organise cinq expositions à Besançon, dont un projet d'envergure sur la Beat Generation, en liaison avec le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, le FRAC de Franche-Comté, le Consortium de Dijon et le FRAC Bourgogne. Elle organise également la troisième édition de son événement musical, *Guitar Poetry Tour*, en lien avec la Rodia, ainsi qu'un projet de cinéma mobile dans des lieux insolites entre Besançon, Mulhouse et Dijon.

L'Association est subventionnée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté et la Région de Franche-Comté.

Il est proposé de soutenir les activités 2013 de l'Association Centre d'Art Mobile à hauteur de **8 000 €**.

Association Contre Z'ut

L'Association Contre Z'ut développe des activités de pratiques vocales à Besançon.

Par ailleurs, elle a pour projets en 2013 un travail avec l'Orchestre Victor Hugo, un opéra jazz avec l'ensemble Justiniana et une collaboration avec le Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté.

Il est proposé de soutenir les activités de pratiques vocales à Besançon de l'Association Contre Z'ut, à hauteur de **2 500 €**.

Association Elektrophonie

L'Association Elektrophonie, dédiée à la promotion des musiques électroniques et électro-acoustiques, organisatrice des neuf éditions de la manifestation «La Nuit Bleue» à la Saline d'Arc-et-Senans, recentre aujourd'hui ses activités sur la création sonore en audio 3D.

L'Association sollicite la Ville pour un projet de créations sonores intitulé «Le son dans la Ville» qui sera diffusé dans le cadre du festival bisontin «Bien Urbain», en septembre 2013.

Il est proposé de soutenir le projet «Le son dans la Ville» de l'Association Elektrophonie, à hauteur de **3 000 €**.

Association Fernese Développement

L'Association Fernese Développement a pour objet d'accompagner le développement du groupe de musique électronique bisontin Carbon Airways. Depuis 2010, le groupe s'est produit sur différentes scènes à travers le monde et notamment aux Etats-Unis en mars 2012.

Afin de préparer une tournée des festivals dans toute la France, en Europe et aux Etats-Unis, entre le 1^{er} juin et septembre 2013, le groupe vient d'effectuer une résidence de création de son dernier spectacle à la Rodia.

Dans le but de soutenir la nouvelle tournée de Carbon Airways aux Etats-Unis en août 2013 (Hardfest, à Los Angeles, Lollapalooza à Chicago et Moma PS1 à New York), il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de **3 500 €** à l'Association Fernese Développement.

Association Teraluna

La compagnie théâtrale Teraluna, du metteur en scène Sébastien Barberon, conventionnée par la Ville de Besançon, sollicite un soutien complémentaire en 2013 pour une création théâtrale sur la thématique du temps. Ce spectacle sera réalisé dans le cadre d'un partenariat scientifique et artistique avec l'Université de Franche-Comté et le Musée du Temps. Ce dernier en accueillera les premières représentations début décembre 2013.

Il est proposé de soutenir cette création à hauteur de **4 000 €** pour permettre à la compagnie de finaliser son travail. Ce soutien fera l'objet d'un avenant à la convention triennale d'objectifs et de moyens de l'Association.

Association Théâtre de la Clairière

L'Association Théâtre de la Clairière renouvelle, du 18 juillet au 2 août 2013 à Besançon, sa programmation culturelle intitulée «Soirs d'été». Différentes propositions, théâtre musical, concert, spectacle itinérant ou lecture théâtralisée, seront ainsi déclinées dans les cours et salles du Centre Diocésain.

Il est proposé de soutenir l'Association Théâtre de la Clairière à hauteur de **2 300 €** pour l'organisation de cette programmation culturelle estivale.

Ecoles de musique associatives : CAEM de Planoise et MJC de Palente

Les écoles de musique associatives connaissent des difficultés croissantes pour équilibrer leur budget d'exploitation et maintenir leurs activités d'enseignement. Le Grand Besançon, en liaison avec la Ville de Besançon, fait évoluer sa politique de soutien aux écoles de musique en favorisant la consolidation d'écoles de musique structurantes, agissant sur un secteur de l'agglomération ou de plusieurs quartiers.

La Ville de Besançon propose d'augmenter le financement apporté aux deux écoles de musique structurantes de Besançon, le CAEM de Planoise et la MJC de Palente, par une subvention complémentaire de **5 000 €** au CAEM de Planoise et de **5 000 €** à la MJC de Palente. Le soutien à la MJC de Palente fera l'objet d'un avenant à la convention cadre de l'Association.

Dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, il est proposé d'attribuer les deux subventions suivantes :

Association 35 Léz'arts

L'Association 35 Léz'arts vise à développer l'expression artistique au sein des écoles primaires et à initier la démarche de création collective d'un spectacle vivant.

Depuis quatre années, l'Association intervient dans les écoles Pierre Brossolette et Jean Zay.

Pour permettre aux 250 élèves d'appréhender la démarche de création d'un spectacle vivant, l'Association a décidé de créer un conte musical «*Les ananas magiques de Dame Pancetta*», composé par Patrick Burgan sur un livret de Joseph Diaz.

Plusieurs représentations du conte sont prévues à l'Auditorium du Conservatoire à Rayonnement Régional pour le public scolaire et le tout public.

Il est proposé d'apporter un soutien à l'Association pour la création de son conte musical à hauteur de **5 000 €**.

Association Tétraktys

L'Association Tétraktys a pour objectif de promouvoir le répertoire de musique de chambre, de favoriser la diffusion de la musique contemporaine et de développer des actions pédagogiques.

Dans le cadre d'une action spécifique menée par une classe de CE2 de l'école Dürer, l'Association accompagne la réalisation d'un livre CD à partir des contes de Charles Perrault, par le biais d'un travail d'ateliers sur la voix et le rythme. La mise en musique est réalisée par quatre musiciens de l'ensemble Tétraktys.

Il est proposé de soutenir cette action dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, en liaison avec le service Education, à hauteur de **1 500 €**. Ce soutien fera l'objet d'un avenant à la convention triennale d'objectifs et de moyens de l'Association.

Par ailleurs, il est proposé d'attribuer une subvention à l'Association Tétraktys, dans le cadre de la saison culturelle d'été de la Ville de Besançon, «Besançon hors saison, un été culturel» 2013 :

Dans ce cadre, l'Association Tétraktys invitera le groupe de musiques actuelles Archael pour un concert inédit dans la Cour du Palais Granvelle. L'Association proposera également, en prélude de cette soirée, un concert de son quatuor de cuivres dans le cadre des «Flâneries insolites».

Il est proposé de soutenir l'Association Tétraktys à hauteur de **4 000 €**, pour finaliser et diffuser son projet de concert avec le groupe Archael dans le cadre de «Besançon hors saison, un été culturel», et pour diffuser un concert de son quatuor de cuivres dans le cadre des «Flâneries insolites».

Ce soutien fera l'objet d'un avenant à la convention triennale d'objectifs et de moyens de l'Association.

Comité pour l'épée d'académicien d'Ousmane SOW

Besançon a découvert Ousmane SOW et son œuvre dès 1994 par une exposition présentée par la galerie de l'Hôtel de Ville. C'était le début d'une longue histoire d'amitié et de complicité. L'installation du bronze de Victor Hugo sur l'Esplanade des droits de l'homme créée par le sculpteur à la demande de médecins du monde pour la journée du refus de la misère, la création de «l'homme et l'enfant» qui accompagnera le nouveau Monument aux morts sont autant de marques de l'engagement de l'artiste.

En choisissant de compléter l'ensemble des trois sculptures existantes par la représentation d'un anonyme cachant un enfant sous son manteau, Ousmane SOW ajoute à la notion d'universalité celle d'un futur tourné vers la paix. Le choix de l'enfant est le plus symbolique puisqu'il représente l'espoir et le devenir du monde. L'enfant qui a été protégé, protégera. C'est lui qui interpelle par sa présence les nouvelles générations sur la permanence du combat que menèrent ses ancêtres.

Rendre hommage à Ousmane SOW, c'est honorer la Ville de Besançon, Cité des arts entre beaucoup, qui a su accueillir ce grand sculpteur à ses débuts et nouer avec lui des liens d'amitiés chaleureux. C'est aussi reconnaître, au-delà de l'enrichissement populaire et majeur que nous procurent les œuvres qui s'élèvent désormais dans notre espace public, parfaitement original et rare dans le panorama de la création artistique actuelle, de cet homme aux deux cultures et qui a su les préserver et les magnifier toutes deux.

Ousmane SOW a été nommé académicien au fauteuil d'Andrew WYETH. Il recevra son épée à l'Académie des Beaux-Arts le 4 décembre 2013 par l'Académie de l'épée, cérémonie à laquelle le Maire de Besançon est convié.

Etant donné les liens forts qui unissent Ousmane SOW à la Ville de Besançon, il est donc proposé d'attribuer une subvention de **500 €** au Comité pour l'épée d'Ousmane SOW.

La dépense totale de **44 400 €** sera prélevée sur les crédits existants sur la ligne de crédit 65.30.6574.41000.

II - Annulation du Festival International du Film d'Archéologie de juin 2013 : remboursement partiel en 2013 de la subvention allouée en décembre 2012 à l'Association Fortis

La Ville de Besançon a alloué une subvention de 8 000 € à l'Association Fortis, lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2012, pour l'organisation du Festival International du Film d'Archéologie de juin 2013.

Pour des raisons structurelles, l'Association est contrainte d'annuler la mise en œuvre finale de l'organisation du festival. L'Association, ayant déjà engagé un certain nombre de dépenses, souhaite rembourser à la Ville une partie de la subvention qui lui a été accordée en décembre 2012.

Il est proposé de demander un remboursement partiel de 5 000 € de la subvention de 8 000 € à l'Association Fortis, afin de ne pas mettre en péril son équilibre budgétaire et lui permettre de continuer ses activités.

La recette correspondante sera prise en charge sur la ligne de crédit 77.020.773.20200.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ces subventions pour un montant total de 44 400 € et autoriser les versements aux associations précitées,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout avenant à intervenir dans ce cadre,

- approuver le remboursement partiel de 5 000 € par l'Association Fortis au titre de la subvention attribuée et versée fin 2012, autoriser M. le Maire à émettre un titre de recettes à l'encontre de cette association.

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 juin 2013.